Depuis 1928, le seul hebdomadaire de langue française en Alberta

Le Franco

Vol. 34 no 11 | Edmonton, semaine du 17 au 23 mars 2000 | 16 pages | 60c

Signature d'un protocole d'entente entre CHFA et Radio France Isère

RAYMOND LAROCHE

Edmonton

Le 8 mars dernier, au bureau du Secrétariat des affaires francophones de l'Alberta, se tenait la signature d'un protocole d'entente entre Radio France Isère et CHFA Radio-Canada Alberta. Cette entente visera à établir des liens entre les deux services régionaux de radio publique afin de porter un regard approfondi sur l'Alberta et la région de Grenoble, leurs habitants, ce qui les rapproche et ce qui les distingue.



De g.à dr. M. François Pageau, directeur des émissions à CHFA Alberta, M. René Fontaine, directeur radio pour les Prairies, M. Guy Durieux, directeur de Radio France Isère, et M. Denis Ducharme, président du Secrétariat aux affaires francophones.

Cette entente fait partie d'un processus d'échange chapeauté par la Communauté des radios publiques de langue française (CRPLF) qui regroupe entre autres Radio-Canada, Radio France et des stations de la Suisse et de la Belgique, et vise à favoriser des échanges qui ont pour but de mieux faire connaître les milieux respectifs des gens, et de jeter les bases d'une francophonie plus large.

La région de Grenoble a donc été choisie en raison de sa situation géographique, soit dans les Alpes françaises, qui se compare avantageusement avec l'Alberta et ses montagnes Rocheuses. Ce qui fait que les rapprochements sont faciles à faire.

Ce protocole d'entente sera élaboré autour de quatre axes principaux qui sont: information; animation; jeux-concours et multimédia. Des thématiques assez précises ont été développées autour de ces axes comme la culture de montagne, la recherche scientifique, et la culture en général. « La recherche scientifique, entre autres, parce que Grenoble est le second centre de recherche en France. Ils possèdent énormément de laboratoires et d'universités, et en plus, c'est la région où le pourcentage de diplômés universitaires est le plus élevé. Une similitude existe donc entre nos deux régions en ce qui a trait aux recherches puisque l'Alberta possède de très bonnes expertises en biochimie, en chimie pétrolière sur le cancer ou autres» nous disait M. François Pageau,chef des émissions à CHFA. « Quant à l'aspect culturel, c'est là où on retrouve l'aspect francophone, et où on va échanger sur les différents aspects de notre culture ».

Le jumelage s'échelonnera sur une période de deux ans à l'intérieur desquels il y aura 6 moments forts, soit: la Semaine de la francophonie; le Festival de montagne; le Chant'Ouest; une série sur l'état de la recherche scientifique; un projet conjoint baptisé «L'école du multimédia»; un jeu-concours, et le reste du temps se passera probablement sous la forme de rendez-vous hebdomadaires, une fois la semaine, qui traiteront des réalités respectives des participants. Ces rendez-vous feront découvrir à l'auditoire respectif de chacune des stations leur coin de pays.

« En plus de faire découvrir cette région des Alpes françaises aux auditeurs d'ici, ça permettra aussi de faire découvrir l'Alberta aux quelque 100 000 auditeurs de cette station française. Cest aussi une façon de démontrer à la majorité anglophone de l'Alberta la pertinence d'avoir une radio française. En plus de parler de l'Alberta aux sept à huit millions de francophones du Canada, par le biais des émissions réseau diffusées à travers le pays, nous sommes une fenêtre ouverte sur le monde où on ne parle pas seulement des francophones de l'Alberta, mais de tous les Albertains et de l'Alberta à une autre francophonie qui compte près de 200 millions de personnes» nous ajoutait M. Pageau. « Nous voulons être le catalyseur d'autres jumelages dans la communauté et ailleurs. Si on fait découvrir les aspects économiques de l'Alberta aux gens de cette région, et qu'ils viennent ici, ce sera bénéfique pour tous, non seulement pour les francophones mais pour tous les Albertains. CHFA est une station francophone, mais avant tout albertaine».

Ce protocole d'entente signé entre Radio France Isère et Radio-Canada Alberta s'échelonnera sur une période de deux ans et sera effectif à partir du 20 mars 2000, pour se terminer le 24 juin 2002. Sans savoir de façon précise encore combien d'heures de diffusion ce projet peut représenter, M. Pageau nous a par contre laissé savoir que ce sera quelque chose qui aura une très grande visibilité à l'antenne de CHFA.

Guy et Hélène Durieux

DENISE HART

Legal

Guy et Hélène Durieux de Grenoble en France ont saisi l'occasion lors de leur visite au Canada pour visiter la campagne albertaine. M. Durieux , le représentant de Radio France Isère qui était en Alberta pour la signature d'un protocole d'entente avec CHFA Alberta a choisi de se rendre à Legal pour visiter les peintures murales. Le couple a été émerveillé par l'immensité des fermes des environs mais aussi par le cachet spécial d'une petite ville albertaine.

C'était l'occasion parfaite pour des photos souvenirs puisque la belle neige blanche des dernières semaines recouvrait les rues et les propriétés de la ville. Le projet de peintures murales de Legal est selon les visiteurs français un projet fort intéressant et très original. On s'est attardé à la peinture commanditée par CHFA naturellement mais deux autres peintures ont aussi soulevé plusieurs questions d'intérêt. Celle de l'horticulteur/écrivain, Georges Bugnet les a captivés, non seulement à cause des racines françaises de ce personnage mais surtout de sa contribution dans les domaines de la littérature, de l'horticulture et de l'éducation. La peinture murale de la ville de Legal, produite par les frères Michaud a aussi engendré une discussion intéressante sur la vie quotidienne des habitants de la ville de Legal à ses débuts.

M. Pierre Noël de Radio-Canada qui accompagnait nos visiteurs avait planifié un dîner au restaurant du Lily Lake Resort. Le trajet pour se rendre dans ce coin de la région a aussi donné à M. et Mme Durieux un aperçu de l'immensité de notre pays et les attraits touristiques particuliers à la région de Centralta.

Cette semaine...

Courrier de deuxième classe
Enregistrement 9870

Citation de la semaine

Un général ne se rend jamais, même à l'évidence.

Jean Cocteau

Ottawa incapable d'expliquer son incapacité à faire respecter la Loi sur les langues officielles

Ottawa (APF): Le gouvernement fédéral est incapable d'expliquer son incapacité à faire scrupuleusement respecter la Loi sur les langues officielles dans les bureaux fédéraux désignés bilingues.

La présidente du Conseil du Trésor, Lucienne Robillard, a même manifesté des signes d'impatience lors d'un point de presse qui a suivi le lancement à Ottawa de la 3e édition des Rendez-vous de la Francophonie.

Interrogée par l'APF sur les nombreux rapports du Commissariat aux langues officielles qui indiquent un net recul des services en français depuis 1997 dans les bureaux fédéraux de Terre-Neuve, de l'Ile-du-Prince-Édouard, du Manitoba, de la Saskatchewan, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, la ministre Robillard dit qu'elle a «exactement le même objectif» que la Commissaire aux langues officielles Dyane Adam.

Mme Robillard n'avait pas encore pris connaissance du tout dernier rapport accablant du Commissariat aux langues officielles, portant celui-là sur les services linguistiques dans les bureaux fédéraux dans les Territoires du Nord-Ouest. En revanche, celle qui est en poste depuis le mois d'août 1999 dit avoir pris connaissance du rapport sur la Nouvelle-Écosse (novembre 1999), qui est tout aussi critique à l'endroit du Conseil du Trésor.

«On a immédiatement mis un plan d'action que je surveille personnellement», tient à rassurer la ministre. «Est-ce qu'il y a des améliorations à apporter? Oui. Est-ce qu'on doit demeurer vigilant? Oui. Il est très clair qu'il faut un renforcement de l'offre de service en français et en anglais dans les communautés où ils (les francophones) sont surtout en minorité» ajoute la ministre.

Pas un mot cependant sur la question du jour : comment se fait-il que le gouvernement fédéral est incapable de respecter sa propre Loi sur les langues officielles dans tous les bureaux fédéraux qu'il a pourtant désigné bilingues?

Identité canadienne

Lors du lancement des Rendez-vous de la Francophonie, la ministre Robillard a déclaré devant un parterre de fonctionnaires fédéraux que la connaissance des deux langues officielles accorde «un passeport inestimable» vers le succès dans une économie mondiale de plus en plus basée sur le savoir. Mais il reste, dit-elle, du travail à accomplir.

«Nous devrions réfléchir au travail qu'il reste à faire pour nous assurer que nos deux langues officielles continueront de s'épanouir et de prospérer au pays».

Après avoir visité diverses communautés, elle se dit en mesure d'affirmer avec assurance que «l'esprit franco-phone brille encore partout au pays». Elle dit même avoir ressenti «un sentiment de fierté, de confiance et d'optimisme chez les représentants des communautés francophones».

Elle a enfin rappelé aux fonctionnaires fédéraux qu'ils étaient un exemple qui inspire le secteur privé, les organisations non gouvernementales, les institutions d'enseignement et les citoyens : «Le leadership que vous exercez au sein des institutions fédérales, au travail, dans vos relations avec vos collègues et dans vos interactions avec le public à tous les jours se répercutent sur toute la société».

Un nouveau souffle

Sous l'impulsion du Conseil du Trésor, le gouvernement fédéral a entrepris de donner un nouveau souffle aux langues officielles au sein de l'appareil fédéral. Ottawa a par exemple ouvert des bureaux *Services Accès Canada*, qui vont permettre de rejoindre les citoyens des communautés rurales du pays dans la langue officielle de leur choix grâce à la nouvelle tech-nologie. On espère même que les citoyens pourront bientôt faire des transactions électroniques en ligne avec le gouvernement.

La ministre concède toutefois que rien n'est jamais tout à fait acquis dans le domaine linguistique : «Il faudra toujours demeurer vigilant dans cette mer nord-américaine anglophone. Si on ne le demeure pas, on va faire des pas en arrière».

Le français, langue officielle des Jeux ... de la Francophonie!

Ottawa (APF) - Le français sera la langue officielle des Jeux de la Francophonie de 2001 à Ottawa-Hull ... et de tous ceux qui suivront par la suite.

Réunis à Beyrouth au Liban, les ministres responsables de la jeunesse et du sport au sein de la Francophonie (CONFEJES) ont adopté une première politique linguistique, qui devrait trancher une fois pour toutes le débat entre les gouvernements du Québec et du Canada quant à la place du français lors des Jeux de 2001.

Il peut sembler curieux à première vue de s'interroger sur la langue d'usage d'un grand événement sportif qui a précisément pour but de mettre en évidence la langue française sur la scène internationale.

Le gouvernement du Québec avait pourtant sérieusement mis en doute au mois de décembre la volonté du gouvernement canadien de faire du français la seule langue des 4ième Jeux de la Francophonie.

Le Québec a d'ailleurs soulevé la question de la langue des Jeux lors de la réunion de Beyrouth, ce qui a incité la CONFEJES à former un comité composé de représentants du Canada, du Québec, de la Roumanie, de la France, du Niger et du Bénin, qui a rapidement accouché d'une politique linguistique adoptée à l'unanimité.

La politique compte cinq grands principes linguistiques. Le premier principe affirme que le français est la langue officielle des Jeux de la Francophonie.

Le second principe précise que les Jeux se déroule «essentiellement en français» dans le respect et l'esprit des traditions des Jeux. En d'autres termes, les Jeux se tiennent en français, sans exclure d'autres langues nationales.

Le troisième principe précise que le français a «un rôle et une visibilité de première importance» dans l'organisation, le déroulement, les annonces et l'environnement visuel des Jeux. Il prévoit que le pictogramme est le moyen privilégié en matière de signalisation.

Le quatrième principe linguistique confirme que le français est la langue de communication entre le comité international et le comité national des Jeux de même qu'entre les pays et gouvernements participants aux Jeux.

Le cinquième et dernier principe dit que le comité national des Jeux a la responsabilité de la mise en oeuvre des principes.

«Je me réjouis que ce soit réglé. Maintenant, on peut donner hors de tout doute l'assurance que les Jeux auront un visage francophone» de dire le ministre fédéral responsable, Don Boudria. Le ministre admet que l'adoption de ces principes linguistiques sera fort utile à l'avenir lorsque des pays membres de la Francophonie, où la proportion de la population qui parle le français est faible, voudront organiser les Jeux.

Sciences Point Com:

Première série dramatique tournée en français



Randi (Paul Lemelin) est très à l'aise dans le monde des sciences, comme les téléspectateurs le découvriront dès le mois de septembre. (Photo APF)

Ottawa (APF): La première série dramatique tournée en français à l'extérieur du Québec s'adressera aux jeunes de 9 à 12 ans et traitera des sciences et des nouvelles technologies.

Sciences Point Com sera diffusée sur les ondes du réseau national de Radio-Canada dès le mois de septembre, tous les vendredis à compter de 16 h 30. Elle sera aussi diffusée sur les ondes de *TFO*, la télévision francophone de l'Ontario.

Produite par *Les Productions R. Charbonneau* d'Ottawa, cette série de 26 épisodes vise à éclairer les jeunes de neuf à douze ans sur de nouvelles découvertes scientifiques et technologiques qui touchent de plus en plus nos vies quotidiennes, comme le clonage, la robotique et l'aérospatiale.

C'est la première fois que la Société Radio-Canada commande à une maison de production indépendante de l'extérieur du Québec, une série dramatique francophone destinée au réseau national.

La série, qui se veut divertissante, veut exposer les jeunes téléspectateurs à des concepts scientifiques et technologiques qui complètent ou dépassent leur programme scolaire. Les émissions seront basées sur les nouvelles découvertes scientifiques.

La série raconte les aventures de deux jeunes adolescents, Randi et Marie-Lou, tous deux passionnés par les sciences. Tous deux animent une émission de radio à thème scientifique dans leur école intitulée *Science Point Com*.

Chaque semaine, Marie-Lou et Randi doivent trouver un nouveau sujet pour leur émission de radio. L'intrigue tourne autour de la recherche du thème.

Le rôle de Randi Marina est joué par Paul Lemelin, un ancien de l'école secondaire De la Salle à Ottawa qui est diplômé de l'Université Concordia. Nicole Blundell, qui joue Marie-Lou Thibault, est une diplômée de l'Université d'Ottawa. Tous deux demeurent dans la région de la capitale nationale, tout comme les autres comédiens qui gravitent autour de la série.

Louise Harbour de passage à la Faculté Saint-Jean

NATHALIE KERMOAL

Edmonton

Madame le juge Louise Harbour était de passage à la Faculté Saint-Jean d'Edmonton le vendredi 10 mars 2000. Louise Harbour est surtout connue pour son implication sur la scène internationale. Nommée procureure du tribunal pénal pour l'ex Yougoslavie et le Rwanda par le Conseil de sécurité des Nations Unies en 1996, elle est la première à avoir lancé un mandat d'arrestation contre Slobodan Milosevic. De retour au pays, elle a été nommée juge à la Cour suprême du Canada en septembre 1999.



Photo: Nathalie Kermoal

De g. à dr. Paul Lamoureux, Louise Harbour et Claudette Tardif.

Invitée par l'Association des juristes francophones de l'Alberta, madame Harbour s'est surtout exprimée sur le travail des tribunaux pénaux sur la scène internationale. Selon elle, les Canadiens peuvent énormément contribuer dans ce domaine car la restauration et le maintien de la paix est une entreprise non seulement prometteuse, mais aussi, une des entreprises les plus importantes de la fin du XXième siècle.

Ce sont les nations européennes qui ont mis en place les premières lois régissant la guerre, il y a de cela 75 ans. En effet, lors des procès de Nuremberg et de Tokyo après la Seconde guerre mondiale, on avait avancé l'idée qu'au-delà des nations, les individus pouvaient aussi être tenus responsables de la violation des droits de l'Homme. Récemment, dans le cas de l'ex Yougoslavie, les milieux politiques se sont vite rendu compte que les moyens traditionnels de gérer la paix et la sécurité - la diplomatie et l'intervention militaire - n'étaient plus adéquats pour faire face à de tels conflits. Le Conseil de sécurité a donc pensé aux tribunaux. « Quand je suis arrivée à l'automne 1996, les tribunaux étaient dans un état très précaire », de dire Louise Harbour. «Le tribunal pour le Rwanda avait eu des problèmes de démarrage sur le plan administratif et le tribunal pour la Yougoslavie se voyait paralysé par le manque de coopération des états. Sur 74 personnes qui avaient été à ce moment-là inculpées publiquement et qui faisaient l'objet de mandats d'arrestation, il n'y en avait que sept qui étaient en détention.»

Afin de faire preuve de plus d'efficacité, il était nécessaire de changer de tactique pour que les inculpations publiques cessent. « En Bosnie, par exemple, j'ai vu à plusieurs reprises dans des endroits publiques des affiches de personnes qu'on avait accusées et qui étaient recherchées. Ceci leur donnait un préavis ainsi que la possibilité d'éviter les troupes de l'OTAN qui étaient sur le terrain et qui avaient un mandat très restreint. En effet, ces personnes pouvaient être appréhendées seulement si elles rencontraient les troupes dans le cours normal de leur fonction. Ce qui voulait dire pratiquement jamais.»

Ce peu de réalisme nécessitait donc qu'une nouvelle stratégie soit mise sur pied afin de garder les mandats d'arrêt et les actes d'accusation secrets. Cette façon de faire représente une plaque tournante dans l'histoire du tribunal pour la Yougoslavie car les actes d'accusation contre des personnes très haut placé sont passés de 7 à 35.

En ce qui a trait au tribunal pour le Rwanda, le problème est complètement différent. Plus de 100 000 personnes sont encore en détention dans ce pays pour des crimes commis lors du génocide de 1994. Selon Louise Harbour, il était « très clair que le tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) n'aurait jamais la capacité d'amener devant la justice internationale un nombre aussi considérable de gens. Il fallait donc avoir une stratégie très bien définie, qui consistait à cibler les personnes qui avaient des positions de leadership (des membres du gouvernement, de l'armée etc.) et qui avaient fuit le Rwanda et qui n'étaient pas accessibles au gouvernement rwandais. En mai 1997, avec l'aide d'un procureur adjoint, on a réunit toute l'équipe et on s'est donné un mandat très pointu qui consistait à retrouver les traces de ces personnes qui nous intéressaient

suite en page 13...

A Lethbridge, une murale ou un mural?

RICHARD BLOUIN

Lethbridge

C'est sans équivoque que la communauté francophone de Lethbridge s'est lancée dans un merveilleux projet, à la découverte d'une mosaïque francophone de l'Alberta.

Ce mural collectif est un ensemble d'éléments juxtaposés et disparates semblables à la définition d'une mosaïque qui, elle, regroupe des petits cubes multicolores incrustés dans le ciment et formant un dessin. A partir de cette définition, l'idée d'un mural qui reflèterait la présence de la francophonie albertaine s'est imposée parce qu'une image seule ne pouvait la représenter.

Le mural sera exécuté à l'école La Vérendrye sur une surface d'aggloméré et construit de façon à être amovible, puisque la communauté de Lethbridge travaille actuellement à l'obtention d'un centre communautaire. Ainsi, lorsque ce dernier aura pignon sur rue, le mural y sera déménagé.

Tous les francophones et francophiles de la province pourront donc acheter un ou plusieurs espaces carrés de 60cm x 60cm au coût de 30 dollars l'unité pour les familles (ou individus) et de 50 dollars pour les organismes et entreprises. Étant donné que cet espace personnalisé doit représenter soit votre famille, votre histoire, ou votre présence en sol albertain, il sera de la responsabilité des participants de fournir à l'ACFA régionale de Lethbridge une esquisse, un dessin sur papier, de ce qu'ils aimeraient y voir paraître (avant le 23 avril). Pour les gens de l'extérieur qui ne pourront être sur place pour peindre leur blason, des artistes locaux se feront un honneur de le reproduire pour eux moyennant un léger supplément.

Au cours du mois de mai, soit les 6-7, 13-14 mai, une grande fête sera organisée dans la communauté francophone de Lethbridge. Ce sera alors l'occasion pour chaque famille d'amener son ou ses pinceaux et son tablier de façon à ce que tous les participants puissent se rassembler, peindre et jaser autour d'un bon repas «à la fortune du pot». Les organisateurs offriront un service de dépannage pour aider les personnes qui pourraient avoir de la difficulté à peindre leur emplacement, et des certificats d'authenticité de participation seront émis.

C'est donc un appel à tous! Tous les organismes, entreprises ou individus francophones de la province sont invités à participer à la création de ce mural représentant la présence francophone en Alberta. C'est également un appel à la solidarité, quand on sait que ce mural sera installé dans un Sud albertain très anglophone.

La participation à ce mural démontre un appui concret aux francophones en région. Elle permettra aussi de consolider des liens plus étroits entre toutes les régions de la province, de façon à ce que tous les participants puissent se sentir chez-eux dans la région de Lethbridge. Une sorte de pied-à-terre à l'intérieur de cette fierté de vivre sa francophonie partout en Alberta. De plus amples informations sont disponibles auprès de la Régionale de Lethbridge au 403-328-8506.

ÉDITORIAL

La lutte doit continuer

Il y a un peu plus de dix ans de cela le droit à l'instruction dans sa langue et le droit d'administrer ses propres conseils scolaires n'existaient pas dans cette province. Si l'on en juge par les changements survenus dans un laps de temps, que les historiens qualifieraient de très court, alors on peut dire avec certitude que c'est à pas de géants que la communauté francophone a avancé dans ce dossier.

En effet, au-delà du développement économique, le dynamisme d'une communauté se mesure aujourd'hui à travers ses écoles. N'oublions pas qu'elles ne sont pas seulement des centres d'instruction mais qu'elles sont aussi des lieux privilégiés de rassemblement pour la communauté francophone. En 1980, la situation était fort différente puisque trois francophones de l'Alberta, concernés par l'avenir de leurs enfants, ressentaient le besoin d'aller en cour afin de faire valoir leurs droits à une instruction en français dans cette province. Leur frustration les pousse alors à présenter « un litige pour que leur soient reconnus le droit à l'instruction dans leur langue et le droit d'administrer leur conseil scolaire ». Le 15 mars 1990, la Cour suprême du Canada rendait son jugement et donnait non seulement des écoles françaises mais aussi le droit à la gestion de leurs écoles aux francophones de l'Alberta.

Quoique à l'époque les réactions face au jugement Mahé aient été mitigées, on ne peut contester dix ans plus tard de l'impact majeur de ce dernier sur l'évolution de la communauté franco-albertaine. Mais son influence ne se limite pas aux frontières albertaines puisque dernièrement un autre jugement connu sous le nom de Summerside est venu renforcer la cause Mahé (Pour plus de détails, lire dans ce numéro du *Franco*, « La cause Mahé-Bugnet a dix ans », entrevue réalisée avec Paul Dubé).

Toutefois, la situation est loin d'être bucolique car malgré les acquis, il est primordial de garder l'oeil ouvert, de ne pas se reposer sur nos lauriers car les écoles font face à des problèmes majeurs. En effet, dans certaines régions, notamment à Edmonton, les écoles sont remplies à capacité et certains élèves sont obligés d'aller dans les écoles d'immersion ou les écoles anglaises. Afin de ne pas perdre ce précieux potentiel, la contruction de nouvelles infrastructures serait donc nécessaire. Une telle entreprise permettrait également le rapatriement de l'école non confessionnelle Gabrielle-Roy dans le quartier Bonnie Doon. Il est indéniable que le peu d'argent injecté par le gouvernement albertain (160 millions pour 75 commissions scolaires à l'échelle de la province) pourrait à long terme engendrer une restriction des droits acquis en 1990. Et ceci va à l'encontre des jugements Mahé et Summerside dans la mesure où il est du devoir des gouvernements de préserver et de promouvoir les communautés minoritaires de langues officielles.

Au-delà du travail mené par les Conseils scolaires et les comités de parents pour sensibiliser les politiciens, pour les aider à lire le jugement Summerside attentivement, une mobilisation de la population francophone est nécessaire. Car c'est en écrivant et en téléphonant au ministère de l'Éducation et à celui de l'Infrastructure ainsi qu'à nos députés que nous nous assurerons de la préservation et de la promotion de nos acquis, afin que les générations futures puissent vivre pleinement leur francophonie.

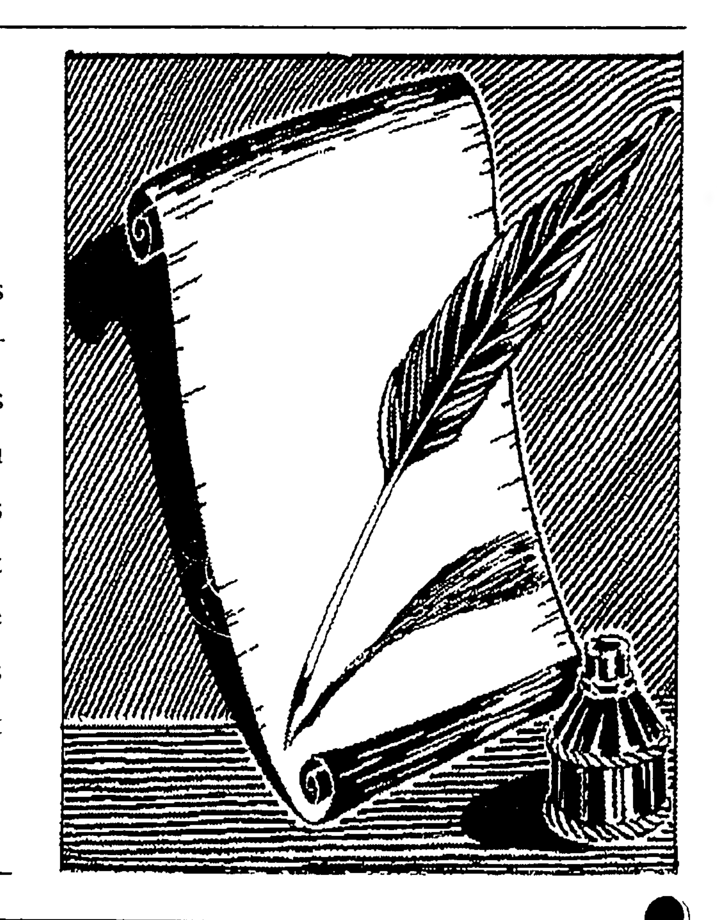
Nathalie Kermoal



COURRIER DES LECTEURS

Nous voulons votre opinion

Nous invitons nos lecteurs et nos lectrices à nous écrire pour nous donner leur opinion sur des sujets qui les intéressent ou sur les éditoriaux du journal. Écrivez-nous! Soyez concis dans votre présentation et vos idées. Signez votre lettre et incluez votre numéro de téléphone. Nous publierons toutes lettres signées, pourvu qu'elles respectent l'éthique professionnelle du journal.



Directrice: **Nathalie Kermoal**
Adjointe Admin.: **Micheline Brault**
Infographiste: **Charles Adam**
Journaliste: **Raymond Laroche**

267, rue Dalhousie
Ottawa (Ontario) K1N 7E3
Téléphone : (613) 241-5700 ou 1-800-267-7266
Télécopieur : (613) 241-6313

APF Association de la presse francophone



Fondation Donatien Frémont, Inc.

OPSCOM

OPSCOM est l'unique agence de représentation médi affiliée au réseau APF

OFFICE DE LA DISTRIBUTION CERTIFIÉE ODC inc
ODC

Le Franco est membre de l'APF. Au niveau national, il est représenté par OPSCOM.
Le Franco est imprimé par Gazette Press Ltd. de Saint-Albert. La reproduction d'un texte ou d'une photo par quelque procédé que ce soit, est strictement interdite sans l'autorisation écrite du journal. Les clients ont 15 jours après la date de parution pour nous signaler des erreurs. La responsabilité pour toute erreur de notre part dans une annonce se limitera au montant payé pour seulement la partie de l'annonce qui contient l'erreur, si l'erreur est celle du *Franco*.

Le Franco
#201, 8527 - 91e rue, Edmonton (AB) T6C 3N1
téléphone: 780-465-6581 télécopieur: 780-469-1129
Adel: lefranco@francalta.ab.ca

Correspondants:
Calgary
Suzanne de Courville Nicol
Alain Bertrand
Centralta
Denise Hart
Fort McMurray
Hélène Flamand
Grande Prairie
Alyre Morin
Bonnyville/Cold Lake
Michel Raymond
Kananaskis
Jean-Francois Brulotte
Plamondon
Joël Lavoie
Denise Lavallée
Red Deer
Serge Gingras
Rivière-la-Paix
Noëlla Fillion
Patrick Henri
Saint-Paul
Michele Routier
Sophie Charbonneau

La nouvelle Résidence Saint-Jean, de quoi faire des jaloux !

RAYMOND LAROCHE

Edmonton

La résidence Saint-Jean qui a été construite en 1910 et à laquelle une aile a été ajoutée en 1921, n'avait jamais été rénovée de façon significative depuis ce temps et les autorités de l'université envisageaient même de fermer l'édifice si des rénovations majeures n'étaient pas entreprises.

Photo: Raymond Laroche



De g. à dr. M. Jean-Louis Dentinger, Mme Claudette Tardif et M. Doug McConnell lors de la première visite officielle à la nouvelle résidence Saint-Jean.

Pour la doyenne, Claudette Tardif, c'est avec joie mais aussi avec tristesse que le transfert dans la nouvelle résidence a commencé à se faire, depuis le 6 mars dernier. Même si la vieille résidence était appréciée par ses locataires, tant pour le caractère unique de chacune de ses chambres que pour son atmosphère chaleureux, les 62 étudiants qui l'occupaient ont progressivement commencé à déménager dans la nouvelle résidence, qui, à compter de septembre 2000, pourra accueillir 100 étudiants. «La construction de la nouvelle résidence, et la rénovation du bâtiment historique sont d'une grande importance dans le développement de la Faculté Saint-Jean» nous disait Mme Tardif. «La nouvelle résidence offrira un environnement de qualité aux étudiants, tandis que la rénovation du bâtiment historique en centre académique en fera un lieu de rencontres pour la francophonie albertaine et canadienne».

Le projet comme tel comportait deux phases importantes dont la première était avant tout de pouvoir faire avancer les travaux de la résidence pour qu'elle soit opérationnelle dès cette année. Même si selon M. Jean-Louis Dentinger, de la firme Clark Builders, qui a agi comme superviseur du projet, tout n'est pas entièrement terminé, c'est extrêmement fonctionnel et confortable, et les retouches finales pourront être faites d'ici la fin avril de façon à donner aux étudiants la chance de pouvoir terminer leur année académique dans des conditions acceptables. Pendant ce temps, les travaux de rénovation de la partie historique pourront se poursuivre.

Selon M. Doug McConnell, architecte, représentant la firme Cohos Evamy partners, cette résidence, étendue sur quatre étages offre beaucoup de commodités pour les étudiants allant des vastes chambres avec chambres de bain individuelles à la cuisine commune sur chaque étage, avec aussi des salles d'études, de musique, d'ordinateurs, des aires de repos communes, buanderies et autres commodités. Selon M. McConnell, l'idée des grandes cuisines communes lui est venue de cette tradition associée aux Canadiens français de partager cet espace commun et la période des repas pour discuter ensemble. Beaucoup de lumière (fenêtres), offrant une vue imprenable sur le centre-ville d'Edmonton et le quartier avoisinant ont aussi inspiré la firme Cohos Evamy dans l'élaboration des plans de la nouvelle résidence.

La Faculté a pu entreprendre cette construction et la rénovation du bâtiment historique grâce à des contributions importantes des gouvernements fédéral et provincial, de la *University of Alberta* et de la communauté francophone. Ce projet est évalué à plus de 8 millions de dollars. «De toutes les résidences d'étudiants, c'est sûrement une des plus belles, sinon la plus belle!» s'exclamait Mme Tardif. De quoi en rendre plusieurs jaloux.



Dans le cadre du lancement des Rendez-vous de la francophonie, l'école Maurice-Lavallée d'Edmonton avait organisé pour l'occasion plusieurs activités. C'était aussi l'occasion de souligner l'excellent travail de l'équipe du journal étudiant La Griffe qui a remporté le prix du meilleur journal étudiant francophone de l'Ouest pour la deuxième fois de suite. Ce concours est organisé par l'ACELF (Association canadienne d'éducation en langue française) et s'étend à l'échelle régionale et nationale. Donc, en plus de se classer bon premier pour la région de l'Ouest canadien, La Griffe a remporté le 2ième prix , et ce, à l'échelle nationale. Ils ont reçu leur prix des mains de M. Gérard Bissonnette. Faire un journal de qualité n'est pas toujours facile, ça demande un travail sérieux de la part de toute l'équipe, ce qui fait que tous les membres peuvent être fiers du travail qu'ils ont accompli.

Photo: Lyne Lemieux



L'ouverture officielle des Rendez-vous de la Francophonie s'est faite le 13 mars dernier à l'Hôtel de Ville d'Edmonton avec la collaboration du chanteur Pierre Sabourin, de la chorale de l'École Ste-Jeanne d'Arc sous la direction de Mme Rachel Jean, de Marie-Josée Ouimet et de France Levasseur-Ouimet. Plusieurs ont frissoné d'émotion et retenaient à grand peine leurs larmes lors de l'interprétation de « *Peuple, parles-moi!* » (paroles et musique de France Levasseur-Ouimet), une chanson destinée à devenir un classique aux dires des spectateurs assemblés ce jour-là. Outre Adrien Bussière de Patrimoine Canadien, Jean-Louis Dentinger, président de l'ACFA régionale d'Edmonton, Suzanne Dalziel, présidente de l'ACFA provinciale, le conseiller municipal David Thiele s'est fait un plaisir de lire la proclamation officielle dans les deux langues officielles du Canada, une première dans les annales de la capitale de l'Alberta.

Régional en bref

Calgary

Le Conseil scolaire francophone du sud de l'Alberta embauche un secrétaire-trésorier

En effet, le Conseil scolaire du sud de l'Alberta (CSFSA) a annoncé l'embauche de M. Yvan Beaubien au poste de secrétaire-trésorier. Le Conseil scolaire est heureux de pouvoir ajouter à son équipe une personne avec son expérience. Il apporte au Conseil plus de 12 ans de service en administration scolaire et communautaire, et possède une formation universitaire en relations industrielles. «L'expérience de M. Beaubien comme secrétaire-trésorier de l'École nouvelle, le conseil scolaire francophone dans la région du Centre-Est de la province, ainsi que plusieurs années d'expérience comme directeur général de la Fédération des parents francophones de l'Alberta seront d'une très grande utilité pour le Conseil» déclare la présidente Ghislaine Pilon. M. Beaubien prendra la relève de madame Paulette Briand, secrétaire-trésorière par intérim du nouveau conseil scolaire depuis son assermentation en février 2000. Il travaillera à l'établissement des structures requises pour le bon fonctionnement des écoles qui seront sous la gestion du Conseil scolaire en septembre 2000.

Salon de l'emploi 2000, un premier événement annuel

Le 1er avril prochain se tiendra au Centre de carrière de la Cité francophone de Calgary un premier Salon de l'emploi. Cet événement a pour but de fournir une source directe et concrète d'emplois d'été et/ou annuel à mi-temps à la jeunesse francophone ou bilingue de Calgary, Banff et la région. Ce Salon de l'emploi est un outil important pour les recruteurs des services de ressources humaines qui s'apprêtent à embaucher des étudiant.es à cette période de l'année. Les étudiant.es qui se présenteront au Salon de l'emploi se verront offrir un vaste éventail d'informations de la part des participants. Le Salon de l'emploi se veut avantageux autant pour les employeurs que pour les employé.es potentiels. Des agences gouvernementales, des grandes compagnies, des petites et moyennes entreprises, ainsi que des sociétés à but non lucratif sont d'ailleurs invitées à y participer. Les étudiants interressés par cette activité n'ont qu'à se présenter à la Cité des Rocheuses entre 10h et 16h avec le nombre de C.V. nécessaire aux demandes qu'ils ont l'intention de faire. Il faut cependant être étudiant.e à temps plein, être francophone ou bilingue, être âgé.e entre 16 et 29 ans. Plus d'informations sont disponibles auprès de Suzanne, au 403-293-9117.

Edmonton

Lancement de la campagne annuelle contre le racisme

C'est le 10 mars dernier, à l'hôtel de ville d'Edmonton, en présence de représentants des trois paliers de gouvernements, qu'avait lieu le lancement officiel de la campagne annuelle contre le racisme, débutant le 21 mars prochain, et mise en oeuvre par le *Northern Alberta Alliance on Race Relations.* Cette campagne canadienne de sensibilisation au racisme repose sur trois valeurs fondamentales que sont le respect, l'égalité et la diversité. Chaque année cette campagne vise à sensibiliser les Canadiens et Canadiennes à la réalité du racisme au Canada, ainsi qu'à inciter chacun d'entre nous à agir afin d'éliminer le racisme. Le 21 mars souligne le massacre de Sharpeville, en Afrique du Sud où en 1960, des policiers avaient fait feu sur des manifestants pacifiques qui protestaient contre les lois d'Apartheid concernant les livrets de contrôle. L'affrontement a fait 67 morts et 186 blessés. En 1996, les Nations Unies ont désigné le 21 mars *Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale.* Le Canada a été le premier pays à manifester son appui et, en 1989, la première campagne canadienne du 21 mars était lancée, à l'initiative du ministère du Patrimoine canadien. Le NAARR est un réseau de 70 organismes, groupes communautaires, écoles et citoyens d'Edmonton et d'autres régions du Nord de l'Alberta. Créée en 1993, cette alliance a pour mission de travailler à l'élimination de la discrimination raciale en faisant la promotion de l'harmonie au sein de la société. Elle s'est donnée comme objectif notamment de coordonner et d'organiser des activités sur les thèmes de la campagne du 21 mars.

Conférence/concert sur un opéra presqu'exclusif

Mercredi, le 22 mars prochain, à 20h00, à la Faculté Saint-Jean, M. Albert La France, professeur de musique à la Faculté Saint-Jean donnera une conférence-concert qui servira de « lancement de livre » pour un opéra du 17e siècle qu'il a édité et qui vient de paraître aux Éditions du Centre de Musique Baroque de Versailles. L'opéra en question, Nicandro e Fileno de Paolo Lorenzani (1640-1713) a été composé et présenté devant le roi Louis XIV et sa cour à Fontainebleau, en septembre 1681, et n'a jamais été représenté depuis. Au cours de la conférence un groupe de chanteurs et de musiciens universitaires présentera des extraits de l'opéra pour la première fois, nous croyons, depuis 1681. La conférence se donnera au Salon des étudiants et sera suivie d'une réception. L'entrée est gratuite. Pour plus de renseignements : Albert La France 465-8717.

Émission spéciale: KLONDIKE 2000

La télévision de Radio-Canada en Alberta présente un portrait fascinant de Fort McMurray, le lundi 20 mars à 18 h 30. Depuis l'annonce faite par les grandes compagnies pétrolières qu'elles allaient investir massivement dans l'expansion de leurs opérations à Fort McMurray, le visage de la ville a changé. Les chiffres lancés ont de quoi étourdir : un investissement de 25 000 000 000 $, de l'emploi pour 10 000 travailleurs, des salaires de 70 000 $ par année pour les ouvriers qualifiés, le prix moyen des habitations montant jusqu'à 207 000 $. Les superlatifs ne manquent pas pour décrire l'envergure du développement : on parle du plus vaste projet industriel en Amérique du Nord et du plus gros investissement de tous les temps dans une région. Les journalistes Isabelle Ferland et Yvan Côté examinent les impacts de cette expansion sans précédents. Les infrastructures et le tissu social de la ville s'en ressentent déjà alors que les études environnementales ne sont pas concluantes. Fort McMurray se trouve au cœur «d'une ruée vers l'or » des temps modernes et ses habitants veulent éviter les erreurs du passé en gérant prudemment la croissance de leur ville. **Klondike 2000**, un reportage en profondeur présenté à la télévision de Radio-Canada le lundi 20 mars à 18 h 30 (en reprise le mercredi 29 mars à 18 h 30).

Saint-Paul

Cabane à sucre à Saint-Paul

C'est le 19 mars prochain que la Régionale de Saint-Paul tiendra sa traditionnelle cabane à sucre à compter de 11 heures au Centre d'unité de Mallaig. Plusieurs activités pour toute la famille sont au programme, en plus d'un spectacle mettant en vedette des personalités locales. Plus d'informations sont disponibles auprès de l'ACFA régionale de Saint-Paul au 645-4800.

Les langues officielles: une lutte générative de maman à fiston.

MICHEL RAYMOND

Bonnyville

Le nouveau président de la chambre de commerce de Bonnyville continuera-t-il, aujourd'hui, une lutte linguistique que sa mère a menée à Gatineau et à Ottawa, il y a quelques années ?


Photo: Michel Raymond
Albert James Plant en compagnie de sa mère Noreen Plant

Originaire de Saskatoon, la famille Plant déménage à Gatineau (au Québec) pour suivre papa dans son travail. Les québécois sont en introspection politique profonde et le «référendum» sur l'autonomie du Québec est pour bientôt.

Maman Noreen veut inscrire deux de ses fils en âge scolaire dans une école francophone; c'est refusé. Le directeur de l'école lui explique qu'elle doit inscrire ses enfants dans une école anglaise puisqu'ils sont anglophones. Noreen insiste et tente de le convaincre qu'elle veut faire éduquer ses enfants dans une école homogène française parce qu'elle est convaincue que les programmes francophones sont supérieurs à ceux de l'immersion. De visites en visites, de discussions en discussions, cette anglophone «pure laine» qui ne connaît pas un traître mot de français finit par toucher le directeur qui accepte ces petits anglophones dans son école. La condition, pour ne pas dire le subterfuge, est que les enfants sont acceptés parce que la famille ne restera à Gatineau que pendant un an seulement.

Après un an, papa Plant est muté à Ottawa et la famille suit à nouveau. À nouveau aussi maman tente d'inscrire ses enfants dans une autre école française, ce qui lui est encore refusé. Elle explique au directeur de l'école que ses enfants ont des connaissances linguistiques fonctionnelles en français et qu'elle ne voit pas en quoi leur présence nuirait aux autres élèves. Le directeur est imperturbable et ne veut rien entendre de la requête de la mère. Noreen se rend aux bureaux administratifs du Conseil scolaire qui appuie la décision de la direction d'école: autre refus. La mère se rend donc au conseil municipal pour demander de l'aide. On lui répond que l'éducation ne relève pas des pouvoirs municipaux. Elle s'adresse enfin au ministère de l'Éducation. On l'écoute, on la comprend, on sympathise mais on refuse toujours. De fonctionnaires en fonctionnaires, elle continue ses récriminations et multiplie ses rencontres.

Tout à coup on commence à hésiter, à tergiverser, à analyser, à soupeser, à examiner et à écouter tant et si bien qu'on accepte. Il est clair, par contre, que c'est une mesure d'exception. Lettre en main, Madame Plant se présente fièrement à l'école pour y inscrire ses enfants. Une année et demie s'est écoulée et il y a eu changement de direction d'école. Encore une fois, c'est un refus. Mais la lettre signée et approuvée par le ministère de l'éducation oblige le nouveau directeur à accepter, contre son gré, les enfants Plant à son école. D'année en année, Noreen a dû se battre pour inscrire ses six enfants, l'un après l'autre, dans une école française au fur et à mesure qu'ils atteignaient l'âge scolaire.

Aujourd'hui, maman n'a plus d'enfant à la maison et ses responsabilités familiales sont moins nombreuses. Elle s'est, à son tour, inscrite dans un programme de français langue seconde, pour adulte. Papa qui a toujours été soutenu par sa femme lors de ses changements d'emploi et l'éducation des enfants, apprend lui aussi le français pour accompagner Noreen dans son apprentissage.

À Bonnyville, Poste Canada, cherche un maître de poste. C'est un emploi qualifié «bilingue» par l'organisme pan canadien. On retient la candidature de Albert James Plant, fils de Noreen, parce qu'il parle français et, coïncidence fortuite, devient le plus jeune maître de poste du Canada. Une année plus tard, James change d'emploi et devient analyste financier pour la Lakeland Community Development Corporation, un bureau de la Diversification de l'économie de l'Ouest Canada.

Sa fougue, son énergie et son implication sociale le poussent à donner son nom à diverses organisations bonnyvilloises. Entre autre, il s'implique à la chambre de commerce locale. Quelques mois plus tard il est nommé président. Parmi les 217 entreprises de la région de Bonnyville qui font partie de la Chambre de commerce, 40% peuvent donner des services en français. Lorsqu'on demande à ce jeune président quel est le dossier qu' il entend appuyer pendant son mandat, il répond qu'il n'est pas impossible que les activités de la chambre de commerce de cette municipalité se déroulent aussi en français.

Pour y arriver, est-ce que James fera appel aux services de maman Noreen ?

Parce que ça vous concerne....



Le Secrétariat provincial inaugure la première d'une série de chroniques portant sur les différents dossiers de l'ACFA.

Plan d'action national pour les enfants

On se préoccupe toujours beaucoup de la santé de nos enfants. C'est normal puisqu'une communauté sans enfants n'a pas d'avenir. Il est donc très important pour que notre communauté s'épanouisse qu'elle s'intéresse à la santé des jeunes.

Le gouvernement fédéral, par la voix de son ministre de la Santé, Allan Rock, en collaboration avec les provinces et territoires annonçait récemment son plan d'action national. Ce plan indique les priorités suivantes :

1. Appuyer le rôle des parents et renforcer la famille
2. Favoriser davantage le développement dans la petite enfance
3. Améliorer la sécurité économique des familles
4. Offrir des expériences d'apprentissage précoces et continues
5. Promouvoir l'épanouissement de l'adolescent.e
6. Créer des collectivités favorables, sûres et exemptes de violence

Le gouvernement albertain a mis en place certaines initiatives pour appuyer ce plan national :

Par exemple les programmes albertains *Student Health Initiative* et *Child Health Benefit* assurent la prestation d'avantages, de programmes et de services qui améliorent le bien-être des enfants.

Une section spécifique traite de la santé des enfants autochtones en raison des difficultés particulières qui affectent cette composante de la société canadienne.

Nous travaillons présentement à faire en sorte que le gouvernement fédéral traite de façon spécifique les enfants francophones du Canada. Un document a été déposé en ce sens par la Fédération des communautés francophones auprès du gouvernement fédéral. J'ai rencontré récemment l'Honorable Anne McLellan, ministre de la Justice et présidente du Comité sur le développement social pour la sensibiliser aux besoins des jeunes francophones et nous assurer son appui.



Voici quelques exemples des besoins dans notre province :

- Cours prénataux en français et appui aux nouveaux et jeunes parents.
- Ressources pour l'épanouissement en santé et mieux-être pour les familles francophones (cours d'habiletés parentales, information sur les immunisations, les poux, etc.)
- Évaluations et interventions en français pour des enfants ayant des troubles d'apprentissage, de comportement, etc. Les évaluations en langue anglaise d'un.e francophone sous-estiment leur capacité potentielle et, par conséquent, ne permettent pas à l'enfant de démontrer ce qu'il peut faire
- Promotion du contrôle du tabac qui est un problème plus sérieux chez les francophones que dans d'autres populations au Canada.
- Services sociaux en français pour la protection de l'enfance (« Child Welfare ») lors d'interventions en situation de violence familiale.

Si vous voulez en savoir davantage sur le Plan national d'action pour les enfants, en voici les coordonnées :

Plan d'action national pour les enfants
280, rue Albert, 10e étage, Ottawa (ON) K1P 5G8

www.children-enfants.org
1-800-361-6392

La cause Mahé-Bugnet a dix ans

NATHALIE KERMOAL

Edmonton

Le 15 mars 1990, la Cour suprême du Canada reconnaissait que les francophones avaient le droit non seulement à des écoles françaises mais aussi à la gestion de leurs écoles. Pour célébrer le dixième anniversaire de la cause Mahé-Bugnet et pour mieux comprendre les répercussions en Alberta d'un récent jugement connu sous le nom de Summerside - donnant raison à un groupe de parents de l'Île-du-Prince-Édouard pour l'obtention d'une école de langue française - *Le Franco* a rencontré, monsieur Paul Dubé, un des trois acteurs principaux à l'origine de la cause Mahé-Bugnet.

Le Franco: Parlez-nous de la cause Mahé-Bugnet

Paul Dubé: L'histoire a commencé lorsque des parents se sont rendu compte que les écoles d'immersion n'étaient pas faites pour les francophones. On disait toujours: « mais c'est formidable d'avoir des anglophones sur nos bancs d'école qui apprennent notre langue ». On s'est vite rendu compte que les écoles d'immersion étaient des écoles d'assimilation. L'ayant vécu sur un plan personnel, j'ai décidé de m'engager avec un groupe de personnes. Nous avons fait les premières démarches où nous avons demandé à l'ACFA d'étudier la question des écoles françaises. C'était en 1980, c'est à dire avant la signature de la Charte des droits et libertés (1982). Un comité d'anciens présidents avaient étudié la question, mais selon eux ce n'était pas quelque chose qui semblait intéresser la population. Suite à cela, nous avons fondé l'association Bugnet en juin 1982. Toutes sortes


Photo: Beckey Wong
Georges Bugnet

de démarches ont été faites auprès des écoles, qui elles aussi ont été refusées. On s'est donc trouvé des avocats et on a contesté devant la cour. D'ailleurs, le ministre de l'Éducation de l'époque, Dave King, nous avait invité à contester car il nous avait dit: « Ça c'est notre interprétation de l'article 23, vous en avez une autre, faites ce que vous avez à faire ». On a donc été entendu en Cour du Banc de la Reine (1985), en Cour d'appel en 1986 avec jugement en 1987 puis en Cour suprême en 1989 avec jugement le 15 mars 1990. Cette victoire était époustouflante même si certains la percevaient comme « deux pas en avant et deux pas en arrière ». La FFHQ ne pensait pas que ce jugement était une victoire car d'après son président, Guy Matte, il restait à définir la question des nombres. Seulement, la question des nombres a très bien été abordée et résolue car selon le jugement de la Cour suprême on ne pouvait pas établir un nombre absolu.

Il y a, à mon avis, une très grande sagesse dans le jugement Mahé. D'ailleurs il ne faut pas oublier que c'est un des derniers, sinon le dernier rédigé par le juge en chef, Brian Dickson, qui était une personne de vision et d'envergure. C'est son dernier grand texte avant sa retraite et le jugement a été passé quelques mois avant l'échéance de Meech. Et ça c'est très important et ce, pour plusieurs raisons. On était submergé voir subjugué par le débat entourant le lac Meech. Ce que le juge dit dans son jugement c'est que l'objet premier de l'article 23, c'est la préservation et la promotion des communautés minoritaires de langues officielles. Préservation et promotion ne sont pas des mots innocents car on les retrouve aussi dans le préambule de l'accord du lac Meech. De plus, on rétablissait aussi la notion de partenaires égaux. Le Canada anglais et le Canada français sont des partenaires égaux. On parle aussi du caractère réparateur de cette loi. Il faut tenir compte des injustices passées dans l'histoire du Canada, dans l'établissement de politiques pour la mise en oeuvre d'un régime scolaire pour la communauté francophone. Le jugement dit aussi que langue et culture sont indissociables, que l'école française est essentielle à la promotion et à la préservation de la communauté et qu'il faut interpréter l'article 23 avec prudence cependant il est dit que l'article 23 a été créé pour insuffler de la vigueur à cette mise en oeuvre.

Au niveau de l'application, on parle de qualité égale à l'éducation dispensée à la majorité. On dit aussi que pour atteindre cette qualité on n'a pas besoin d'avoir le même système scolaire. S'il faut trouver des fonds supplémentaires pour atteindre cette égalité qu'on le fasse en autant que ce soit raisonnable. Il y a donc incitation pour que le gouvernement crée cette égalité. On parle également des nombres, on doit donc

(Mahé/Bugnet) suite en page 9...

(Mahé/Bugnet) suite de la page 8...

donner le plus de gestion possible, car celle-ci est fondamentale.On doit même abolir les frontières (ne pas se restreindre à certaines régions) afin de permettre aux francophones d'avoir des nombres suffisants. On parle également d'un niveau supérieur de gestion dans tous les cas possibles, car le contrôle au niveau des comités de parents n'est pas suffisant. On dit que les gouvernements ont une obligation d'agir. Voilà en gros ce que dit la cause Mahé-Bugnet.

Le Franco: Récemment, dans une décision unanime et sans équivoque, la Cour suprême du Canada a donné raison à des parents qui réclamaient l'établissement d'une école primaire francophone à Summerside sur l'île du Prince Édouard. Quel est le lien entre la cause Mahé-Bugnet et Summerside? Existe-t-il des similitudes, des différences?

Paul Dubé: Ce qui est remarquable dans Summerside, c'est que la cause Mahé-Bugnet est citée dans presque tous les paragraphes. Mahé c'est la base, on ajoute cependant certaines petites choses. On va un pas plus loin. Ce n'est pas surprenant car Summerside a été rédigé par Bastarache qui était l'avocat de l'ACFA et de l'association Bugnet lors de notre bataille en Alberta. Pour résumer Summerside, on peut dire premièrement que la distance de la maison à l'école n'est pas mesurée en kilométrage mais en durée. Deuxièmement, on parle encore de préserver et de promouvoir mais on le dit plus clairement. Il faut maintenant tenir compte de l'épanouissement et du développement des communautés. L'école est donc l'institution la plus importante des communautés francophones. Pour la première fois, on parle de la promotion en fonction du développement et du respect des droits collectifs. La charte est une charte des droits individuels. On parle ici explicitement des injustices passées alors que ça n'était pas le cas dans le texte de la cause Mahé-Bugnet. Troisièmement, le nombre ne doit pas être calculé en fonction des inscrits mais en fonction du potentiel d'inscriptions et on ajoute que l'absence d'offre active de services (absence d'une école réelle) est une suppression de la demande. S'il n'y a pas d'offre active, la demande est supprimée. Ici, à Edmonton, on le voit très clairement dans le cas de l'école Gabrielle-Roy par exemple, où on aurait beaucoup plus d'étudiants si l'école était mieux placée, au centre de la communauté et de la ville. Quatrièmement, on répète que les services éducatifs n'ont pas à être identiques à ceux fournis à la majorité. « L'égalité réelle exige que les minorités de langues officielles soient traitées différemment si nécessaire suivant leur situation et leur besoin particulier afin de leur assurer le niveau d'éducation équivalent à celui de la majorité. » Il faut donc étudier le cas par cas.

Au niveau de la gestion et du contrôle, on répète encore une fois qu'ils sont essentiels à l'exercice du droit et on ajoute ceci: « À l'extrémité supérieure de l'échelle variable de droit (c'est-à-dire au niveau maximum de gestion scolaire), lorsqu'une commission scolaire est requise, elle possèdera les pouvoirs de gestion prévus par la loi, de même que tout autre pouvoir conféré par l'article 23 ». De plus, « bien que le ministre soit responsable de l'élaboration politique applicable, son pou-voir discrétionnaire est assujetti à la Charte notamment en ce qui a trait au caractère réparateur de l'art. 23 aux besoins particuliers de la communauté et aux droits exclusifs des représentants. » Le pouvoir du ministre est donc soumis aux exigences de la Charte avec tout ce qu'elle dit implicitement et explicitement.

On dit aussi que « les politiques gouvernementales ne doivent pas porter atteinte aux intérêts linguistiques et culturels légitimes de la minorité. Le ministre doit peser l'effet de sa décision sur la promotion et la préservation de la communauté linguistique minoritaire ». Donc, toutes les décisions prises doivent être pesées en fonction des besoins mais aussi en fonction de cet objectif de base qui est la promotion et la préservation de la communauté ». Si on va jusqu'au bout de cette idée, ça devrait nous donner énormément de choses surtout dans le contexte de réparation. Remédier à l'érosion progressive dont ont été victimes les communautés depuis toujours.

Sur la question d'accessibilité raisonnable, « il faut examiner (notamment dans le cas de l'école Gabrielle-Roy) les services qui favoriseraient le mieux l'épanouissement et la préservation de la minorité linguistique francophone ». Ensuite, on ajoute que « le ministre ne peut trancher unilatéralement la question du niveau de services appropriés. Les priorités de la communauté doivent avoir préséance parce qu'elles sont au coeur même de la gestion et du contrôle conféré par l'article 23. »

Le Franco: Quelles sont les retombées de Summerside pour les francophones de l'Alberta?

Paul Dubé: Quand on parle de promotion et de préservation, est-ce qu'on peut accepter qu'il y ait trop d'élèves dans les écoles françaises? C'est-à-dire qu'on ne peut pas accepter d'autres inscriptions car ces écoles sont déjà remplies à capacité. Il y a donc un blocage au niveau des services offerts et les enfants sont obligés d'aller dans d'autres écoles. Donc au lieu de préserver et promouvoir, on est en train de restreindre et donc d'éliminer une partie de la communauté.C'est le cas, par exemple, de Maurice-Lavallée et de Sainte Jeanne d'Arc. Malgré la volonté du Conseil scolaire d'ouvrir d'autres écoles, l'argent manque pour ce genre de développement. Le gouvernement albertain a dernièrement mis à la disposition des Conseils scolaires une somme de 160 millions pour 75 commissions scolaires. Ce n'est vraiment pas beaucoup. Il existe un plan quinquennal du Conseil scolaire pour essayer d'assurer la construction d'écoles. Cependant, on est bloqué puisque pour ce faire il faut des sous. Le ministre devrait lire le jugement très attentivement et en étudier les implications. Évidemment la communauté doit essayer de l'aider à lire et à comprendre le texte.

En outre, on peut dire qu'il y a des écoles françaises dans les différents quartiers de la ville d'Edmonton mais il n'y a qu'une seule école non confessionnelle. De plus, elle est loin du centre francophone (le quartier Bonnie Doon). L'emplacement de cette école ne respecte pas la notion de préservation et de promotion parce qu'il y a beaucoup de gens qui voudraient se prévaloir de ces services mais l'accessibilité n'est pas raisonnable. 60 minutes de déplacement, deux fois par jour n'est pas acceptable et contribue à empêcher l'inscription d'étudiants. Ceci porte préjudice non seulement à l'école mais aussi à toute la communauté. Les inscriptions tripleraient facilement si l'école était bien placée. On sait que le potentiel est énorme car on sait qu'environ cent élèves iraient à Gabrielle-Roy si celle-ci était mieux placée. Quand on parle de services éducatifs qui doivent être identiques à ceux de la majorité, c'est encore une clause que l'on pourrait invoquer.

De plus, le gouvernement dit que pour qu'on ait d'autres fonds, il faudrait qu'on remplisse à capacité nos écoles et nos écoles sont remplies maintenant qu'à seulement 58%. Ceci, car le Conseil scolaire du Centre-nord gère des écoles un peu partout dans la province et que certaines écoles ont des taux de 28% alors que d'autres sont au-delà de leur capacité, en outre Gabrielle-Roy n'est pas dans le quartier. Le chiffre qu'on utilise ici pose problème, à partir de Summerside, il faut donc revoir l'article 23 et les obligations que

(Mahé/Bugnet) suite en page 11...

Bizarre, bizarre, le temps

(EN) La tempête de verglas, l'inondation du Saguenay, les vagues de chaleur et les pluies torrentielles records... les conditions météorologiques exceptionnelles font partie des variations climatiques naturelles mais les recherches indiquent qu'elles pourraient devenir plus fréquentes et plus extrêmes au fur et à mesure que les émissions de gaz à effet de serre changent notre climat.

«Nous ne pouvons pas encore prouver que les conditions météorologiques exceptionnelles que nous avons connues récemment sont liées aux changements climatiques au niveau mondial, mais ce sont de bons exemples de ce qui pourra arriver plus souvent au fur et à mesure que le climat de la planète se réchauffera», a déclaré Henry Hengeveld, conseiller scientifique principal d'Environnement Canada sur les changements climatiques. Si les modèles climatiques sont moins certains en ce qui concerne les détails des changements climatiques au niveau régional, certains des événements suivants donnent quelques indices sur ce que l'avenir nous réserve.

En 1999, Toronto a connu le mois de janvier le plus enneigé des 128 dernières années. Quatre tempêtes de neige ont frappé la ville en deux semaines, paralysant les transports publics et forçant les entreprises à fermer. La Colombie-Britannique a également connu des chutes de neige records en 1999, certaines régions recevant entre deux fois et demie et trois fois et demie la quantité normale.

Que d'eau! Au cours du printemps 1999, les Prairies ont reçu 56 p.100 plus de précipitations que la normale et des terres agricoles habituellement sujettes à la sécheresse ont été inondées.

En juillet 1999, une tornade a frappé Drummondville au Québec alors qu'une tempête violente s'abattait sur Petawawa en Ontario, coupant l'électricité, arrachant des arbres et écrasant des véhicules et des maisons. On a enregistré des vents de 80 km/h et des bourrasques de 120 km/h. La méga-tempête de verglas qui a frappé la plus grande partie de l'est du Canada en janvier 1998 a été inhabituelle tant par sa durée que par la quantité des précipitations. Six jours de pluie verglaçante et de grésil ont tracé un couloir allant de la baie georgienne à la baie de Fundy. En certains endroits, l'équivalent en eau des précipitations a dépassé 100 mm.

Le printemps, l'été et l'automne de 1998 ont été les plus chauds des annales canadiennes et l'hiver de 1998 a été le deuxième plus chaud. Entre décembre 1997 et novembre 1998, les températures moyennes ont été pour le Canada, supérieures de 2,5 °C à la normale et dans le District de Mackenzie dans les T.-N.-O., supérieures de 6,5 °C à la normale.

En juillet 1996, deux jours de pluies torrentielles ont inondé la région du Saguenay-Lac Saint-Jean au Québec, détruisant 488 maisons, en endommageant 1 230 autres et forçant 16 000 résidants à évacuer les lieux. L'inondation a causé 10 décès et des dommages s'élevant à des centaines de millions de dollars. Certains endroits ont reçu l'équivalent d'un à deux mois de pluie en l'espace de 36 à 50 heures.

Entre novembre 1996 et avril 1997, la vallée de la rivière Rouge, au Manitoba, a reçu près de deux fois sa précipitation moyenne. À la fin d'avril, le dégel a changé la rivière Rouge en une «mer Rouge» d'une superficie de 2000 km2. L'inondation a causé des dommages de plusieurs millions de dollars et chassé de chez elles plus de 28 000 personnes.

LE TABAGISME CHEZ LES JEUNES

SAVIEZ-VOUS QUE :

- presque tous les nouveaux fumeurs sont des adolescents et près de 30 p. 100 commencent à fumer avant l'âge de 13 ans;
- il y a, au Canada, près d'un demi-million de jeunes fumeurs âgés de 15 à 19 ans;
- de tous les jeunes de 15 ans qui fument à l'heure actuelle, environ la moitié mourront de maladies reliées au tabac;
- ceux qui ont commencé à fumer à l'âge de 13 ans et qui fument en moyenne un paquet par jour, auront dépensé, rendus à l'âge de 30 ans, près de 20 000 $ sur des cigarettes.

Source : Santé Canada

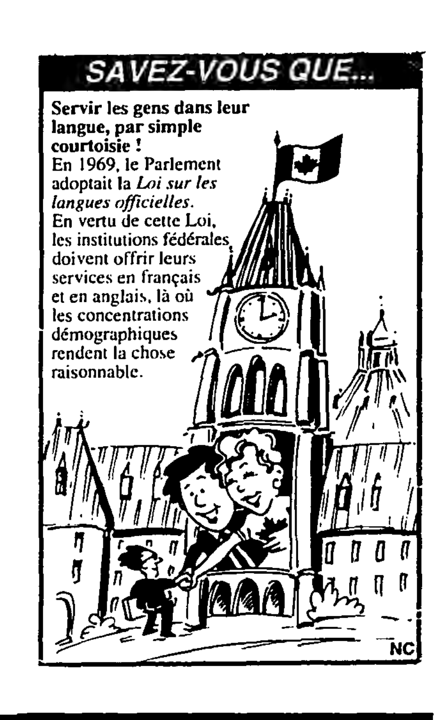
(Mahé/Bugnet) suite de la page 9...

ça impose au gouvernement qui doit à ce moment-là dispenser les fonds nécessaires pour la création ou le respect des dispositions de l'article 23.

Le Franco: Quelle est la marche à suivre maintenant? Comment s'y prendre pour que le ministre de l'Apprentissage, Lyle Oberg, soit sensible au jugement Summerside?

Paul Dubé: C'est toute la communauté qui est impliquée ici. Il y a déjà toutes sortes de campagne qui ont été mises en oeuvre. Il y a une pétition de 700 noms qui va être déposée très prochainement. Il y a des cam-pagnes de lettres qui existent pour essayer de sensibiliser les ministres (le ministre de l'Apprentissage et le ministre de l'Infrastructure). Les comités de parents font des pieds et des mains pour communiquer avec leurs députés. La sensibilisation se fait donc. Il faut faire appel à une sorte de solidarité auprès de l'ensemble de la communauté parce que c'est l'avenir de la communauté qui est en jeu ici. Car il faut continuer à se développer, pas seulement au niveau des nombres mais au niveau du fait français. Il faut que tout le monde s'implique pour écrire des lettres, téléphoner à leurs députés et pas seulement les parents d'enfants,.

Pour terminer, ma plus grande déception c'est qu'il existe au sein de la minorité francophone, une autre minorité, qui est la minorité de parents qui préféraient avoir une école non confessionnelle dans le cas de l'école Gabrielle-Roy. Cette minorité a attendu, après 1990, qu'on les appelle et qu'on leur demande de faire partie d'une communauté active et dynamique. Une communauté qui s'était finalement donné des écoles. Cette minorité a été exclue comme la minorité francophone avait été exclue de la majorité anglophone pendant une centaine d'années. Ma plus grande déception c'est qu'on n'a pas été capable de dépasser une certaine vision pour inclure tous les membres de la communauté. C'est dommage qu'aujourd'hui on en soit toujours là et qu'aujourd'hui on n'ait pas une situation qui nous permette de faire partie d'un ensemble quelconque et de devenir solidaires les uns les autres pour donner une nouvelle vitalité ou une nouvelle vigueur à la francophonie.



La bouquinerie

Vive le monde des sorciers!

Marie-Josée Roy

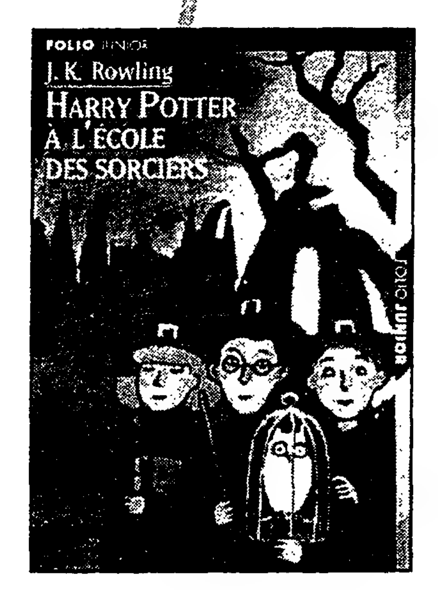
Cette chronique a été jusqu'à maintenant consacrée exclusivement à la littérature française ou à la littérature québécoise. Il n'a pas encore été question de traduction. L'exception n'étant pas la règle, je vais vous parler d'une série de livres qui connaît un succès monstre en librairie, la série *Harry Potter* de l'auteur britannique J. K. Rowling.

Vous en avez sûrement entendu parler. Harry Potter est un enfant ordinaire qui vit avec son oncle, sa tante et son cousin depuis la mort de ses parents. Il est maltraité par ceux-ci à la maison et par ses camarades de classe à l'école. Il lui arrive des choses qu'il peut difficilement expliquer mais qui ne font que lui attirer encore plus d'embêtements. La vie pour Harry Potter est difficile. Jusqu'au jour où on lui envoie un formulaire d'inscription pour l'école des sorciers.

C'est ainsi que commence le premier volume de la série Harry Potter, *Harry Potter à l'école des sorciers.* Harry découvre un monde parallèle à celui qu'il connaissait jusqu'à maintenant. Un monde où le courrier est livré par des hiboux, où les bonbons peuvent avoir des goûts de poubelles jusqu'aux saveurs les plus exquises, où il y a des capes d'invisibilité et des fantômes, où le sport national est un jeu joué en volant sur des balais. Poudlard, l'école des sorciers, telle que conçue par J. K. Rowling est un bijou d'imagination, de la liste de cours jusqu'aux personnages qui l'habitent. J. K. Rowling est aussi brillante au niveau de l'intrigue et du suspense. C'est un livre qu'on n'arrive pas à laisser tant on a envie de savoir ce que va se passer ensuite.

La même chose est vraie pour les deux autres tomes de la série: *Harry Potter et la chambre des secrets* et *Harry Potter et le prisonnier d'Azkaban.* Cette série a tout pour plaire. Elle ravira petits et grands. La richesse de l'imaginaire, les rebondissements et le rythme effréné de l'action en font des livres qu'on veut lire et relire. Les personnages ne sont pas parfaits, loin de là. Comme tout le monde, ils ont des hauts et des bas, ils vivent des émotions plus ou moins positives et ils font des erreurs. Les enfants restent des enfants, qu'ils soient à l'école des sorciers ou non. Leurs préoccupations sont les mêmes que celles des autres, c'est-à-dire, de ne pas se faire mettre à la porte de l'école, de jouer des tours sans se faire prendre. Ils sont curieux, ils veulent vivre des aventures et découvrir de nouvelles choses. Les notions de bien et de mal existent mais Harry et ses amis Ron et Hermione ne sont cependant pas là pour sauver le monde.

L'auteur explore aussi des concepts universels comme l'amitié, la loyauté, la peur et la joie. Ces livres sont un reflet de la vie contemporaine. Par exemple, le retour à l'école entraîne des dépenses pour l'achat des livres, du chaudron, des baguettes magiques, des



robes de sorcier et des chapeaux pointus, ce qui engendrent des difficultés financières pour les moins fortunés. Les élèves qui ne peuvent pas se permettre d'avoir tous les derniers gadgets à la mode sont ridiculisés. Il y a un ministère de la Magie qui régit les actions des sorciers et les empêche de se faire trop remarquer des non sorciers qui les entourent. J. K. Rowling a su créer un monde qu'on a hâte de retrouver (le quatrième volume de la série devrait sortir à l'automne). En somme, une série extraordinaire qu'il faut lire absolument.

Les Rendez-vous de la francophonie



De retour cette année, les Rendez-vous de la Francophonie vous invitent à afficher vos couleurs et à célébrer la fierté francophone au sein de votre communauté. Le thème de cette année «La francophonie en personne» invite l'ensemble de la population canadienne à s'intéresser, en cette fin de millénaire, à quelques-unes des grandes personnalités francophones qui ont marqué notre histoire. Les activités des Rendez-vous de la Francophonie se dérouleront entre le 13 et le 26 mars 2000. Pour en savoir plus, consultez le site Internet: www.rendezvousfrancophonie.com/francais/

Julie Payette

Date de naissance: 20 octobre 1963
Ville: Montréal
Province: Québec
Vocation: Astronaute

Julie Payette poursuit ses études primaires et secondaires à Montréal. Plus tard, elle obtient un baccalauréat international (1982) au United World International College of the Atlantic, au Pays de Galles (Royaume-Uni), un baccalauréat en génie électrique à l'Université McGill (1986) et une maîtrise en sciences appliquées de l'Université de Toronto (1990).

Ses études sont ponctuées de distinctions honorifiques: en 1980, elle est l'une des six récipiendaires d'une bourse canadienne lui permettant d'étudier au International UWC of the Atlantic. Elle obtient la bourse Greville-Smith (1982-1986) de l'Université McGill (la plus haute distinction du 1er cycle). La faculté de génie (1983-1985) de McGill la nomme Faculty Scholar et lui décerne en 1986 son diplôme avec distinction. Elle reçoit, en 1988-1990, une bourse d'études supérieures du Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie du Canada et du Massey College Fellowships de l'Université de Toronto. En 1994, le Conseil canadien des ingénieurs l'honore du prix Réalisation exceptionnelle pour un jeune ingénieur. Polyglotte, Julie Payette maîtrise le français et l'anglais et peut converser en italien, espagnol et russe. Pianiste et choriste, elle s'est produite avec le chœur de chambre de l'Orchestre symphonique de Montréal, avec le Placere Vocale de Bâle (Suisse) et le Taffelmusik Baroque Orchestra Choir (Toronto). De 1986 à 1992, Julie Payette travaille chez IBM Canada. Elle participe à un projet sur l'architecture d'ordinateurs à haute performance, elle est invitée à titre de scientifique par les laboratoires de recherche d'IBM à Zurich (Suisse) et, par la suite, elle se joint à un groupe de recherche chez Bell Northern à Montréal.


Photo: Agence spatiale canadienne

En juin 1992, sa carrière prend un nouvel envol : elle est sélectionnée comme astronaute par l'Agence spatiale canadienne. Elle complète un entraînement de base au Canada, puis travaille comme conseillère technique pour le Système d'entretien mobile (MSS) de la Station spatiale internationale. Elle participe, de 1993 à 1996, à différents groupes de recherche (Interaction personne-ordinateur; Bureau des astronautes canadiens) et au traitement de la parole (OTAN). Elle complète des entraînements de vols en apesanteur, de plongée en eaux profondes et d'opérateur de vol aux instruments. Elle obtient ses qualifications de pilote sur le jet militaire Tutor à la base des Forces canadiennes de Moose Jaw en Saskatchewan, en 1996. D'août 1996 à avril 1998, elle commence un entraînement de spécialiste de mission au Johnson Space Center (É.-U.).

Les Rendez-Vous de la Francophonie

En mai 1999, c'est le couronnement de sa carrière, elle réalise le rêve de sa jeunesse. Elle est membre de la mission STS-96 et s'envole à bord de la navette spatiale Discovery. Elle devient la première canadienne à visiter et à travailler à bord de la Station spatiale internationale. Julie Payette entre dans la légende et devient une source d'inspiration pour de nombreux jeunes.

Pour en savoir plus: Site Internet : http://www.espace.gc.ca

(Harbour) suite de la page 3...

avant de développer des enquêtes très approfondies. Grâce à l'équipe de dépistage, on les a retrouvées.

Nombreux étaient ceux qui s'étaient réfugiés au Kenya. Contrairement à la Yougoslavie, la coopération des états africains était formidable, y compris de certains états qui étaient au départ sceptiques face à cette idée de tribunal international dont notamment le Kenya. Certaines arrestations se sont faites grâce aux autorités locales. Environ 35 personnes sont aujourd'hui en détention».

Malgré le travail qu'il reste à faire, ces tribunaux sont aujourd'hui des instruments indispensables qui font partie intégrante de l'arsenal de la paix. Ils auront dans un sens servi de laboratoire pour la Cour pénale internationale permanente dont le texte a été accepté par 120 pays en juillet 1998 et qui attend la ratification de 60 états pour être mise sur pied. «C'est un phénomène qu'on n'avait pas vu depuis les grands procès de l'après guerre, les procès de Nuremberg et de Tokyo. C'est un processus qui est parallèle à d'autres efforts de reconstruction de sociétés profondément endommagées par des conflits armées».

Ayant la justice très à coeur, Louise Harbour est avant tout une partisante de la paix. Mais pour que cette dernière soit établie, il faut selon elle, passer par la réconciliation. Tâche loin d'être évidente quand des conflits ethniques déchirent les peuples comme dans le cas de l'ex Yougoslavie ou du Rwanda. Il est évident que c'est grâce au travail assidu et au dynamisme de femmes de la trempe de madame Harbour que nous verrons poindre à l'horizon l'espoir de voir un jour la naissance d'un monde meilleur.

Salon du Livre

Le Carrefour

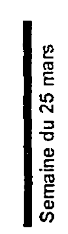


Sera au théâtre de La Cité des Rocheuses, 200, 4800 Richard Rd S.O. Calgary les 23 et 24 mars 2000

mardi 23 mars: de 13h00 à 20h00
mercredi 24 mars: de 10h00 à 20h00

Info: Ann Boiteau au 403-571-4000





Semaine du 25 mars

BOUILLON DE CULTURE
AU SALON DU LIVRE DE PARIS

Dimanche 26 mars à 19h15
Lundi 27 mars à 10h15
Vendredi 31 mars à 23h45

Cette année, le Portugal est le pays hôte du Salon du livre de Paris, un des plus importants salon littéraire d'Europe. Pour l'occasion, Bernard Pivot y a installé son plateau afin de réunir quelques-uns des plus grands auteurs portugais qui nous parleront de leur pays. Une excellente façon de découvrir une autre culture...sans quitter son salon!

Bernard Pivot

LA VIE À L'ENDROIT
LES PLAISIRS DU PALAIS

Lundi 27 mars à 17h30
Mardi 28 mars à 22h15
Mercredi 29 mars à 10h30


Mireille Dumas

La bonne chère, péché mignon des Français ? Sans aucun doute, et c'est pour décortiquer cette passion gustative que Mireille Dumas convie grands chefs, restaurateurs et épicuriens avertis sur le plateau de LA VIE À L'ENDROIT. Un tour de table et un tour de France en compagnie de gens bien dans leur assiette, *les plaisirs du palais* vous mettra l'eau à la bouche...

L'intégrale de notre programmation se trouve sur Internet.

www.tv5.org

SALON DE L'EMPLOI 2000

Étudiant.e à temps plein
Francophone ou bilingue Âgé.e de 16 à 29 ans

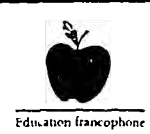
Tu veux travailler cet été ou à mi-temps cette année?

Rends-toi au **Centre de carrières**
Apportes plusieurs copies de ton résumé
25 à 40 employeurs t'y attendent!

Le 1er avril de 10h00 à 16h00
À la Cité des Rocheuses
4800 Chemin Richard Rd. S. O.
Calgary



Coordonnatrice:
Suzanne (403) 293-9117



Conseil scolaire Centre-Nord

est à la recherche de

QUATRE AGENTS DE RECRUTEMENT ET DE PROMOTION
(10 heures par semaine)

- un agent pour l'école Père-Lacombe
- un agent pour l'école Notre-Dame
- un agent pour l'école Ste-Jeanne-d'Arc
- un agent pour l'école Gabrielle-Roy

Exigences requises :
- Expérience préalable en recrutement, vente, publicité et/ou marketing et/ou relation publique.
- Facilité à travailler en équipe dans un environnement scolaire.
- Flexibilité d'horaire de travail.
- Connaissance du français et de l'anglais.
- Connaissance du milieu éducatif et minoritaire.
- Possession d'un véhicule.

Tâches :
- Localiser et rencontrer les parents d'enfants francophones d'âge préscolaire et scolaire.
- Décrire le programme scolaire offert dans nos écoles.
- Travailler de près avec les directions d'écoles.
- Assister l'école avec ses activités de promotion.
- Participer à une journée de formation.

Durée du contrat :
Fin mars à juin

Rémunération :
Montant de base plus prime de performance.

Faire parvenir votre curriculum vitæ
avant mercredi le 22 mars 2000 à 16 heures à
Marie-Josée Roy
Conseil scolaire Centre-Nord
301, 8527 rue Marie-Anne-Gaboury
Edmonton AB T6C 3N1
Téléphone : 468-6440 Télécopieur : 440-1631
adel : mjroy@csrcn.ab.ca



Faveurs obtenues - MERCI MON DIEU. Dites 9 fois "Je vous salue Marie" par jour durant 9 jours. Faites 3 souhaits, le 1er contenant les affaires, les 2 autres pour l'impossible. Publier cet article le 9e jour, vos souhaits se réaliseront même si vous n'y croyez pas. Merci mon Dieu. C'est incroyable mais vrai.

L.B.

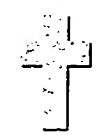
PETITES ANNONCES

Dans le but de vous offrir un meilleur service, **LE FRANCO** vous offre une chronique de petites annonces.
Tarifs: 7 $ pour 20 mots ou moins pour 1 semaine; 12 $ pour 20 mots ou moins pour 2 semaines Plus de 20 mots: 0,10 $ de plus par mot. Annonces encadrées: 3,50$ de plus. Vous devez ajouter 7% (TPS).
Toutes les petites annonces doivent nous parvenir accompagnées du paiement: chèque ou mandat-poste avant le lundi midi (12h00) . Aucune annonce ne sera acceptée par téléphone. Toute annulation peut être faite par téléphone en composant le 780-465-6581 avant le lundi midi.. Nous n'acceptons pas les frais d'appel. Faites votre chèque ou mandat-poste à l'ordre de:

LE FRANCO 201, 8527 - 91e Rue Edmonton (AB) T6C 3N1
Tél.: 780-465-6581

Érablière Lachance. Placez vos comandes pour tous vos besoins de produits d'érable avant le 30 mars 2000. Contactez Daniel au (780) 465-6019 ou (418) 593-3439, visitez notre site: www.compusmart.ab.ca/maple syrup (2-4)

GARDIENNE FRANCOPHONE , (français langue maternelle) toute douce et gentille pour garder 2 charmantes petites filles (1 an et 5 ans) à notre domicile. Qualités requises: être disponible à long terme , expérience, mature, patiente, fiable et prudente, toute douce et gentille qui portera à coeur le bien-être de nos 2 petites filles. Heures de travail: 8 h à 17 h, 5 jours par semaine. Veuillez faxer votre c.v. ainsi que des références au 944-0171 ou appelez Céline au 944-4848.



PRIÈRES

Nous désirons informer nos lecteurs que vous pouvez faire publier la PRIÈRE AU ST-ESPRIT, la PRÈRE ST-JUDE et la PRIÈRE à Mère Térésa. Vous devez inclure avec votre demande la somme de 26,75$ (TPS incluse). N'oubliez pas d'inscrire vos initiales. Retournez le tout à:

LE FRANCO
8527, 91e Rue
Edmonton (AB)
T6C 3N1

Petit ou gros bobo

Le Secteur santé à votre service

- Répertoire de professionnel.les
- Réseautage
- Page Web
- Renseignements, ressources
- Promotion des services sociaux et de santé en français



ACFA provinciale
Diane Conway, directrice, Secteur santé
(780) 466-1680 poste 208
www.francalta.ab.ca/acfa/sante
sante@francalta.ab.ca

Paroisses francophones

Messes du dimanche

CALGARY

Ste-Famille
1719- 5 Rue S.O
samedi: 17h
dimanche: 10h30

CENTRALTA

Legal
Paroisse St-Emile
Dimanche: 11h00

St-Albert
Chapelle
Connelly-McKinley
9, Muir Drive
Dimanche: 10h

EDMONTON ET ALENTOURS

St-Thomas d'Aquin
8410-89e Rue
Samedi:16h30
Dimanche: 9h30 et 11h

Immaculée-Conception
10830-96e Rue
Dimanche:10h30

St-Anne
9810-165e Rue
Dimanche: 10h30

Paroisse St-Joachim
9928-110e Rue
Dimanche: 10h30

Beaumont, St-Vital
4905-50e Rue
Dimanche: 9h30

ST-ISIDORE

Paroisse St-Isidore
Dimanche: 11h30

ST-PAUL

1er, 3e et 5e samedi
à 19h30
Dimanche: à 9h30

Le Franco sur le Net:
www.francalta.ab.ca/communic.htm